Job Vacancies in CAR

https://jobscar.info/poste/minusca-chauffeurs/

MINUSCA – Chauffeurs

Organisme employeur
MINUSCA

Lieu du poste
Bangui, République Centrafricaine

Date de publication
20/03/2025

Valide jusqu'au
25.03.2025

Description
Considérations des Nations Unies

Conformément au paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Ne seront pas retenues les candidatures des personnes qui ont commis des violations du droit international des droits de l'homme, des violations du droit international humanitaire, des actes d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles ont été impliquées dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne tout abus, réel ou potentiel, d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « abus sexuel » désigne toute atteinte physique à caractère sexuel, commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou toute menace d'atteinte physique, commise par la force ou à la faveur d'une contrainte. Le terme « harcèlement sexuel » désigne tout comportement importun à caractère sexuel dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit offensant ou humiliant, ou qui peut être perçu comme tel, lorsqu'un tel comportement entrave le travail, est présenté comme une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant, et lorsque la gravité du comportement justifie la cessation de la relation de travail de son auteur. Les candidats ayant commis des infractions autres que des infractions mineures au code de la route ne peuvent être retenus. Il sera dûment tenu compte de l'importance d'un recrutement sur une base géographique aussi large que possible. L'Organisation des Nations Unies n'impose aucune restriction à l'accès des hommes et des femmes, à toutes les fonctions, dans des conditions d'égalité, au sein de ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est un espace non-fumeur. Des aménagements raisonnables peuvent être accordés aux candidats handicapés qui en font la demande, afin de faciliter leur participation au processus de recrutement. En acceptant une lettre de nomination, les fonctionnaires sont soumis à l'autorité du Secrétaire général, qui peut les affecter à l'une quelconque des activités ou à l'un quelconque des bureaux de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article 1.2 (c) du Statut du personnel. En outre, les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, jusqu'au niveau D-2 inclus, et du Service mobile sont normalement tenus de se déplacer périodiquement pour exercer des fonctions dans différents lieux d'affectation, conformément aux conditions établies dans l'instruction administrative ST/AI/2023/3 relative à la mobilité, telle que modifiée ou révisée. Cette condition de service s'applique à tous les postes vacants et ne s'applique pas aux postes temporaires. Les candidats sont invités à suivre attentivement toutes les instructions disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira et à consulter le Guide du candidat en cliquant sur « Manuels » dans la section « Aide » de la page d'accueil de leur compte Inspira.L'évaluation des candidatures sera effectuée sur la base des informations soumises, conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance et aux dispositions législatives internes applicables des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Pour être pris en compte dans la candidature, les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes

concernant leur profil personnel et leurs qualifications, conformément aux instructions fournies sur Inspira. Aucune modification, ajout, suppression ou révision ne sera apportée aux candidatures déjà soumises. Les candidats retenus pour une sélection sérieuse seront soumis à une vérification des références afin de vérifier l'exactitude des informations fournies dans leur candidature. Les offres d'emploi publiées sur le Portail des carrières seront supprimées à 23h59 (heure de New York) le jour de la date limite.

Sans frais

L'ONU NE PRÉLÈVE AUCUN FRAIS À AUCUNE ÉTAPE DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT (DÉPÔT DE CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT OU FORMATION). L'ONU NE SE PRÉOCCUPE PAS DES INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES BANCAIRES DES CANDIDATS.

Responsabilités

Fonctions et responsabilités

Sous la supervision directe du superviseur de chantier, le Chauffeur appliquera ses connaissances et son expertise professionnelle dans l'exercice des fonctions suivantes : • Conduire toutes catégories de véhicules dans l'enceinte et à l'extérieur de la zone de mission suivant les instructions du chef de la section transport (Dispatch). • Transport quotidien du personnel par un bus d'une capacité d'au moins 30 places. • Tâches de transport selon les besoins tels qu'assignés par le dispatcheur transport (MTO/OIC Dispatch), comme par exemple assister MOVCON dans le chargement/déchargement des biens, des moyens sur/des véhicules de transport tel un porte-conteneur, conduire des délégations ou des personnalités de marque (VIP), assistance aux entités non-MINUSCA si cela est approuvé par l'administration et chargé par le chef de section transport (MTO). • Conduire d'une manière professionnelle et sûre tout véhicule qu'il/elle conduit conformément aux règles et à la réglementation de la MINUSCA réglementant l'usage des véhicules et appliquant des techniques de conduite défensive. • Signaler tout dommage résultant d'un incident ou d'un accident à la Sécurité et à la Section TPT-DDR Unit dans les 24 heures et suivant le processus en place. • Ne jamais dépasser les limites de vitesse autorisées. • S'assurer que les passagers et le chargement ont le droit de se déplacer dans le véhicule de la MINUSCA selon les règles et la réglementation de la MINUSCA. • S'assurer quotidiennement que le calendrier de l'entretien du véhicule est respecté et que le véhicule est en bon état de fonctionnement. Signaler immédiatement toute défaillance mécanique dans le véhicule au garage. • S'assurer que le véhicule est maintenu dans un état propre et sûr en lavant quotidiennement l'intérieur et l'extérieur du/des véhicule(s) confié(s) à sa charge. • S'acquitter des autres tâches requises dans la Section Transport

Qualifications

Qualifications/compétences particulières

Un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent est requis. Un permis de conduire national valide comprenant les classes B, C, D et E (poids lourds et bus) est requis. Une formation technique de Mécanicien Automobile (Diplôme de Section Technique ou équivalent) est souhaitable. Avoir au moins une (01) année d'expérience professionnelle progressive dans le domaine de conduite de camion ou de bus est requis. Être titulaire d'un permis de conduire national valable et avoir la capacité de conduire des véhicules type 4×4 ainsi que les moteurs lourds. Avoir une très bonne connaissance du code de la route.

Langues

L’anglais et le français sont les deux langues de travail du Secrétariat des Nations Unies. Pour ce poste, la maîtrise du français est requise.

Bouton
POSTULEZ MAINTENANT